

EXTRAIT DE DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE LE BARROUX

SEANCE DU 14 décembre 2022

Nombres de Membres

En Exercice : 15
Présents : 11
Votants : 15

Date de la convocation :
07/12/2022
Date de l'affichage de la
délibération : 15/12/2022

Objet : Rattachements
budgétaires néant.

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX le 14 décembre à 20h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 07 décembre 2022, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Salle Du Conseil à la mairie de LE BARROUX, sous la Présidence de Bernard MONNET, Maire de la commune LE BARROUX.

Étaient présents : Mmes Line BERTHOMIER, Myriam THEOULLE, Brigitte D'OLLONE, Patricia VANONI, Bruno BATAILLER, Gilles GRILLET, Marc LARTIGUE, Pascal MENEGATTI, Bernard MONNET, Jean-Philippe MARIN, Véronique MARIN.

Absents excusés : Gilbert DARUD, Pascale PICARD, Maurane ISNARD, Fabien RIME.

Excusés ayant donné pouvoir : Gilbert DARUD, Pascale PICARD, Maurane ISNARD, Fabien RIME.

Secrétaire de séance : Pascal MENEGATTI

Madame la Rapporteuse informe les membres du Conseil municipal,

VU le Budget Primitif 2022,

VU la délibération DE 17 2021 51 du 15/12/2021, concernant les rattachements budgétaires 2021,

APRES en avoir délibéré, à l'unanimité,

Précise que le montant des rattachements 2022 n'est pas significatif pour le budget de la commune et qu'il n'y a pas lieu de procéder à des rattachements puisque cela ne changera en rien le Résultat.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Maire,

Bernard MONNET

Le Secrétaire de Séance,

Pascal MENEGATTI

